

## Application des lois forestières en Afrique centrale

### Atelier sous-régional FAO/OIBT/COMIFAC sur l'application des lois forestières en Afrique centrale

9–11 janvier 2007

Libreville, Gabon

Cet atelier régional de trois jours a réuni les participants d'administrations chargées des forêts et de la faune, de la société civile et du secteur privé des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC—Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, et Tchad) ainsi que d'organismes bailleurs de fonds. Il avait pour objectif de promouvoir le dialogue entre de multiples parties prenantes et l'échange d'expériences entre les pays membres de la COMIFAC sur les meilleures pratiques permettant d'améliorer le respect de la loi dans le secteur forestier. Les résultats attendus étaient: de mieux appréhender les causes et les effets du non-respect de la loi dans le secteur forestier en ce qui concerne la pauvreté rurale, l'aménagement forestier durable et la conservation des écosystèmes forestiers; d'échanger des avis sur de nouvelles mesures qu'il est possible d'appliquer dans la sous-région pour lutter contre le problème des activités illégales; d'identifier des stratégies clés et des actions destinées à renforcer l'application des lois forestières dans les pays respectifs; de consolider les réseaux et les initiatives régionales déjà entreprises pour améliorer l'application des lois forestières.

L'atelier a mis l'accent sur la présentation des expériences et des réflexions des pays au sein de groupes de travail qui ont approfondi les trois thèmes principaux: politiques sectorielles et cadre juridique, structures et mécanismes institutionnels de participation de la société civile, technologie et information. L'échange des expériences a été enrichi par des présentations générales basées sur le document FAO/OIBT intitulé *Meilleures pratiques pour améliorer le respect des lois dans le secteur forestier*.

Les principaux résultats de l'atelier incluent: un plus grand intérêt pour le processus d'application des lois forestières dans la sous-région de l'Afrique centrale; un plus fort engagement du secteur public, du secteur privé et de la société civile à collaborer; et une plus grande conscience de la nécessité de traduire les recommandations faites à des réunions et des ateliers par des actions concrètes. Les participants ont recommandé les actions prioritaires suivantes:

#### A l'adresse des pays:

- constituer des comités techniques nationaux pour élaborer et valider les règlements forestiers et pour mettre à jour et harmoniser les lois et les règlements existants;
- élaborer et/ou mettre à jour en participation les politiques nationales du secteur forestier; et
- renforcer les capacités pour le contrôle et l'application des lois.

#### A l'adresse de la COMIFAC:

- faire participer toutes les parties prenantes au processus d'harmonisation des lois forestières et fiscales existantes;
- renforcer le cadre sous-régional de consultation et de coopération pour la lutte contre les activités transfrontières illégales; et
- fournir un soutien aux pays pour la mise en place d'instruments visant à renforcer le contrôle des forêts, en particulier une convention entre Etats ayant force obligatoire.

#### A l'adresse de la FAO et de l'OIBT:

- continuer à soutenir les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités en matière de politique forestière et de respect des lois, en ce qui concerne particulièrement les processus AFLEG/FLEGT; et

- apporter un soutien pour la traduction, la diffusion et la vulgarisation des lois et des règlements forestiers.

#### A l'adresse d'autres partenaires, à savoir le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo:

- apporter un soutien au Groupe de travail spécial AFLEG/FLEGT en vue de fournir de meilleures informations et un contrôle efficace du respect des lois forestières;
- apporter un soutien pour la traduction, la diffusion et la vulgarisation des lois et des règlements forestiers; et
- soutenir la participation de tous les acteurs au processus d'application des lois forestières.

Les participants ont identifié plusieurs activités de suivi, y compris: la création, dans chaque pays membre de la COMIFAC, d'un comité technique national chargé d'élaborer et de valider les règlements forestiers; l'élaboration d'un plan d'action régional pour le processus AFLEG/FLEGT; et l'adoption d'une convention entre Etats pour le contrôle des forêts.

Rapport établi par James Gasana, Consultant auprès de l'OIBT

## Mise au point du programme du FNUF

### Réunion internationale d'experts sur le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts: "Cap sur 2015"

13–16 février 2007

Bali, Indonésie

Deux questions devraient prédominer dans le programme du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à sa septième session (FNUF 7) qui aura lieu du 16 au 27 avril 2007, à savoir l'examen de son deuxième programme de travail pluriannuel (PP) pour 2007–2015 et d'un instrument non juridiquement contraignant (INJC) sur tous les types de forêts. Pour faciliter l'examen du programme pluriannuel du FNUF, une réunion a été convoquée à l'appui du FNUF, dans le cadre d'une initiative parrainée par des pays, accueillie conjointement par les gouvernements indonésien et allemand, et avec le soutien de huit autres pays développés, de la Banque mondiale et du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR).

#### Convocation de la réunion internationale d'experts à Bali

Conjointement présidée par l'Indonésie et l'Allemagne, cette réunion regroupait environ 150 participants de 66 pays, de 10 organisations internationales, de trois groupes régionaux et de onze organisations des 'grands groupes'. Deux exposés ont été présentés pour orienter les délibérations: "Elaboration d'un programme de travail pluriannuel pour le FNUF" par le Secrétariat du FNUF et "Revitalisation du FNUF: la route à suivre pour aller de l'avant" par le CIFOR. Un exposé du PROFOR (Programme de la Banque mondiale sur les forêts) sur le financement de l'AFD et les moyens d'exécution a été suivi de présentations par certains grands groupes.

D'autres discussions se référaient à la résolution 2006/49 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) concernant les résultats du FNUF 6. Elles ont recommandé qu'après le FNUF 7 les sessions annuelles soient remplacées par des sessions bisannuelles fondées sur un PP ciblé. Elles ont préconisé aussi d'examiner l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts (AIF) en 2015 ainsi que les trois principales fonctions supplémentaires de l'AIF concernant i) les objectifs de développement convenus sur le plan international, ii) le maintien et l'amélioration des ressources forestières et iii) le renforcement de l'interaction entre les organes régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts. La résolution met l'accent également sur la nécessité de progresser vers quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts: i) renverser la perte de couvert forestier, ii) accroître les avantages que procurent les forêts, iii) augmenter considérablement

les superficies des forêts protégées et des forêts gérées en mode durable et les quantités de produits originaires de forêts gérées en mode durable et iv) renverser le déclin de l'aide officielle au développement destinée à l'AFD et mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles sensiblement accrues pour l'AFD. Elle recommande au FNUF 7 de conclure et d'adopter un INJC sur tous les types des forêts et prend note de la proclamation de l'Année internationale de la forêt en 2011. Les enseignements tirés de l'exécution du premier PP du FNUF (2001-2005), des programmes de travail d'autres organes pertinents ainsi que d'importantes questions émergentes ont également été prises en considération.

Trois groupes de travail ont délibéré sur les thèmes des sessions bisannuelles du FNUF, les modalités du PP et d'approches visant à élargir les dimensions régionales et sous-régionales du PP.

### Thèmes des sessions bisannuelles du FNUF

Lors de ses délibérations sur les thèmes des sessions du FNUF en 2009, 2011, 2013 et 2015 (et donc les principaux éléments à inclure dans le PP), le GT 1 a noté que si le deuxième PP doit être ciblé, il devrait néanmoins couvrir toutes les questions clés relatives aux forêts afin d'assurer la pertinence et la crédibilité du FNUF. Le GT 1 a proposé, pour les thèmes des sessions, les 3 options résumées dans le tableau ci-dessous.

Le GT 1 a également exprimé un éventail d'opinions sur des questions intersectorielles et autres qui devraient être intégrées dans le deuxième PP, y compris sur les moyens de mise en oeuvre, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports (SER), les critères et indicateurs pour l'évaluation des progrès, et l'extension du rôle des processus régionaux.

### Modalités d'exécution du PP

Le GT 2 a examiné les méthodes et les mécanismes de travail qui permettraient au FNUF de remplir efficacement ses fonctions et d'exécuter son mandat. Ces méthodes et mécanismes incluent les préparatifs et les dispositions à prendre en vue des sessions du FNUF (avant, pendant et entre les sessions), de l'Année internationale de la forêt, des réunions ministérielles et de haut niveau, des tables rondes, de la participation multi-acteurs, de la participation régionale et sous-régionale, et des SER. Bien qu'il soit utile de tenir compte des enseignements tirés des procédures existantes pour améliorer les modalités de travail des futures sessions du FNUF, il y aurait lieu d'envisager de nouvelles procédures axées en particulier sur de nouvelles dimensions régionales et sous-régionales.

Le GT 2 a préconisé des efforts visant à : optimiser la participation des ministres afin de marquer des avancées décisives et débloquer les négociations; prévoir des options concernant la fréquence, le choix des dates, la structure et l'axe thématique des débats de haut niveau; optimiser l'efficacité du dialogue avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et des grands groupes; renforcer le rôle de soutien que joue le PCF à l'égard du FNUF; clarifier le rôle de conseiller que joue le FNUF auprès du PCF; prévoir un calendrier adéquat pour le partage d'informations et d'expériences sur les progrès accomplis par les membres du FNUF; organiser des réunions préparatoires intergouvernementales en

tant que mécanismes pour faciliter les travaux préparatoires intersessions relatifs au FNUF; élaborer des lignes directrices et mécanismes pour la communication de contributions régionales et sous-régionales au FNUF; coordonner les contributions du FNUF à l'ECOSOC et à d'autres instances de l'ONU et non onusiennes; établir un plan stratégique pour le lancement efficace de l'Année internationale de la forêt; accroître l'engagement et la participation des acteurs en améliorant la communication, les réseaux et les financements; fonder l'établissement des rapports sur les éléments thématiques de l'AFD et les 4 objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; définir des catégories de rapports afin d'alléger la charge que représente leur établissement; mettre au point des directives, critères et indicateurs pour l'évaluation de l'AIF; proposer un calendrier pour les examens périodiques et à mi-parcours de l'efficacité de l'AIF; et renforcer les capacités des membres ayant besoin d'assistance pour s'acquitter de leurs responsabilités envers le FNUF.

### Dimensions régionales et sous-régionales

Le GT 3 a souligné qu'il importait d'utiliser et de renforcer les arrangements et les mécanismes liés aux forêts qui sont en place aux niveaux régional et sous-régional. Il a examiné la façon dont les mécanismes existants pourraient être associés de manière à contribuer aux travaux du FNUF par une communication, une interaction et une coordination efficaces. Il a souligné qu'il était inutile de mettre en place d'autres mécanismes ou réunions dans les régions, ou de prévoir des réunions régionales d'experts supplémentaires sur les questions relatives aux forêts, en reconnaissant toutefois la nécessité d'une souplesse à l'intérieur et entre les régions et les sous-régions. Certaines des options identifiées pour la coordination régionale incluent le recours aux groupements géographiques régionaux de l'ONU, aux commissions régionales des forêts de la FAO et aux commissions économiques régionales de l'ONU.

Le GT 3 a demandé que suffisamment de temps soit accordé pour la préparation des contributions qui seront présentées aux sessions bisannuelles du FNUF. A cet égard, on pourrait encourager, à titre volontaire, la présentation de rapports par les mécanismes régionaux et sous-régionaux ainsi que de rapports nationaux incorporant des informations régionales et sous-régionales pertinentes, dont le FNUF pourrait, au besoin, faire la synthèse avec l'aide d'organisations membres du PCF.

Le GT 3 a également considéré la manière dont les questions liées au FNUF pourraient être reliées à l'ordre du jour des réunions des mécanismes régionaux et sous-régionaux et vice-versa, sans surcharger les programmes de travail adoptés. Il a recommandé que les organes régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts traitent de thèmes retenus dans le deuxième PP du FNUF, en particulier sur la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, compte tenu des spécificités régionales et se focalisant sur l'exécution (y compris les moyens). Il a été suggéré en outre de ménager dans le deuxième PP une souplesse permettant de l'adapter à l'INJC sur tous les types des forêts lorsque celui-ci aura été conclu et adopté.

### Conclusion

Le FNUF doit approuver et adopter son deuxième PP au FNUF 7, qu'un INJC sur tous les types de forêts soit conclu et adopté ou non. Malheureusement, cette réunion n'a pas produit un projet de deuxième PP susceptible de servir de base

aux délibérations du FNUF 7. Néanmoins, il s'en est dégagé une pléthore d'idées, de vues et de suggestions ainsi qu'une foule d'options et de recommandations concernant le PP, lesquelles seront consignées dans le rapport de la réunion à présenter au FNUF 7. La tâche et le défi sont d'intégrer ces précieuses contributions, de les cristalliser et d'en faire une synthèse pour formuler un deuxième Programme de travail pluriannuel pour le FNUF.

*Rapport établi par Amha bin Buang, Secrétaire général de l'OIBT*

### De nombreuses idées exprimées

Tableau 1: Options des thèmes proposés par le GT 1

	OPTION A	OPTION B	OPTION C
<b>FNUF 8 (2009)</b>	Les forêts au service du développement (Objectifs mondiaux 1 et 4)	Mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable	Moyens d'exécution de l'AFD
<b>FNUF 9 (2011)</b>	Les forêts sources de moyens d'existence (Objectifs mondiaux 2 et 4)	Forêts, populations et moyens d'existence: assurer le développement	Les forêts au service du développement et de la croissance
<b>FNUF 10 (2013)</b>	Les forêts au service de la croissance (Objectifs mondiaux 3 et 4)	Les forêts au service de la stabilité de l'environnement	Aménagement forestier durable et questions d'environnement
<b>FNUF 11 (2015)</b>	Examen de l'efficacité de l'AIF	Examen de l'efficacité de l'AIF	Examen de l'efficacité de l'AIF